



# Préambule au CSE Siège

13 avril 2021

En avril, ne te découvre pas d'un fil

---

Vieille sagesse populaire, toujours valable en temps de pandémie, de transformation technologique, de démantèlement du service public et de casse sociale annoncée.

Le virus nous invite à nous protéger. En restant à la maison, en télétravail, en nous vaccinant ou en continuant d'adopter les gestes barrière. Les chiffres donnés par la direction sont inquiétants, mais ils ne veulent pas dire grand-chose. 581 cas COVID pour tout FTV, soit 6,5 % au total. Au Siège, 343 cas COVID pour 4 000 salariés, soit environ 8,6 %. Mais on ne sait pas si les malades ont été contaminés alors qu'ils étaient en télétravail ou dans les locaux de FTV ou ailleurs. On ne sait pas quels services sont plus contaminés que d'autres. Silence radio.

En avril, ce n'est pas le moment de quitter une maison pour une autre, plus petite, moins solide, n'offrant pas les mêmes protections contre les tempêtes. C'est pourtant ce que prépare la direction pour près de 90 salariés travaillant pour les émissions qu'elle voudrait transférer à FTV Studio. La direction parle d'apport. Le choix des mots. Le masque des réalités sociales. La réalité, c'est que l'angoisse gagne les futurs transférés. Ils ne savent pas ce qu'ils deviendront dans les émissions nouvelles formules, ils ne savent pas s'ils conserveront les mêmes droits, et surtout s'ils ne seront pas un jour privatisés ou remerciés. On leur dit que leurs contrats de travail seront poursuivis aux mêmes conditions mais ce ne sera plus des contrats FTV. Ils demandent si le PDG de FranceTV Studio, lui, a gardé le même contrat. La direction refuse de répondre.

Du côté de ceux qui restent dans la maison mère, on s'interroge. Est-ce que ce transfert n'est pas un galop d'essai ? Quel secteur sera la prochaine cible ? La Fabrique ? Les derniers magazines d'informations produits en interne ? Ils voient le périmètre du service public se réduire et se resserrer peu à peu autour de l'activité d'édition et de diffusion. Et ils se disent qu'ils ne laisseront pas leur entreprise se morceler, pour finir par abandonner des pans entiers de son activité au privé, comme cela s'est vu dans d'autres secteurs.

En avril, reste sur tes gardes parce que quelque-chose se prépare à la direction de l'information, mais tu ne sais pas quoi. On te parle d'un audit mais tu n'en connais pas l'objet. La direction reste silencieuse et ne communique même pas les documents qui devraient lever le mystère. Un audit sur la planification des collaborateurs. Qu'est-ce que ça veut dire ? Est-ce que c'est en vue d'une réorganisation ? Un constat d'échec de la fusion ? Ou est-ce tout simplement pour faire la chasse aux ETP, alors que FTV aura déjà fait des économies substantielles en 2020 sur le dos des

précaires. Là encore, la direction avance masquée. Il ne faudrait pas que sous l'effet de la crise sanitaire, cela devienne un mode de management.

En avril, fais bien attention à tes fils électriques ! Il ne faudrait pas qu'un court-circuit provoque un incendie sur les plateaux, où justement la direction a l'intention d'automatiser les systèmes d'éclairage. L'année prochaine, on sera en pleine présidentielle et on imagine mal le débat télévisé finir dans un nuage de fumée. Mais qui sera sur le plateau pour détecter le départ d'incendie puisque le personnel chargé justement de la sécurité aura été remplacé par un système automatisé ? Le site est pourtant déjà frappé d'interdit préfectoral pour non-respect des dispositifs de sécurité. Un diagnostic a été réalisé par la société Veritas mais la direction refuse de le communiquer à la CSSCT.

A force de tout nous cacher - le nombre de contaminés par services, le rattachement contractuel du PDG de FTV Studio, les raisons de l'audit à la direction de l'info, les documents de Veritas -, on ne va pas finir complotistes, mais on risque sacrément de perdre confiance !

Dans ces moments incertains, ce n'est pas le moment de se découvrir et de renoncer à ses droits : droits à la santé, droit à la sécurité, droit de garder son contrat de travail, et surtout droit de savoir.

Paris, le 13 avril 2021